

RESOLUTION

adoptée

le 23 juin 1959.

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

---

---

RÉSOLUTION

---

*Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :*

Le Sénat demande au Gouvernement :

1° De compléter l'organisation du marché du vin par la création d'une société interprofessionnelle d'intervention, chargée d'intervenir sur le marché des vins libres et d'assurer ainsi la garantie effective d'un prix social ;

2° De veiller à ce que la campagne anti-alcoolique ne se transforme plus en propagande anti-vin ;

3° D'envisager une réduction de la fiscalité sur les vins.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 1959.

*Le Président,*

*Signé : André MERIC.*